

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

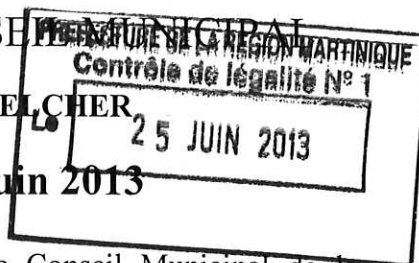
EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

Séance du mercredi 19 juin 2013



NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	24
		Dont procurations 01
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
24	00	00

Date de la convocation

12/06/2013

Date d'affichage

12/06/2013

Objet de la Délibération

GOVERNANCE

Convention

FEMEC / VILLE

Président de Séance :

Fred DERNE, 1^{er} Adjoint au Maire

Secrétaire de Séance :

Christine ALIKER

L'an deux mille treize et le **dix neuf juin**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Marilynne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Lucien LAFONTAINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Eric JULTAT, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Luc CLEMENTE, Emile GONIER, Christian DORDONNE, Chantal LAPERDRIS.

Procuration : Monsieur Christian DORDONNE a donné procuration à Madame Elise JEAN-BAPTISTE.

CONVENTION DE PARTENARIAT FEMEC / VILLE DE SCHOELCHER

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Fred DERNE – 1^{er} Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la Fédération des Métiers de la Construction à la Martinique (FEMEC), association type loi 1901, créée en 2010, a pour objet l'observation de l'activité de la construction en Martinique au travers de celle des différentes entreprises et professionnels de ce secteur, la collecte de données statistiques ou autres auprès de différentes entreprises et professionnels du BTP et le traitement des données recueillies.

Dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de suivi de l'activité du secteur de la construction à la Martinique, il est proposé à la Ville, par le biais d'Open Soft System, une convention de partenariat afin de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre la Ville et la FEMEC, lors d'un échange d'informations qualitatives ou quantitatives, nécessaires à leur activité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Fred DERNE après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Schœlcher et la Fédération des Métiers de la Construction à la Martinique (FEMEC) ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à lancer toutes procédures, recherche de partenaires ou autres afin de mener à bien ce projet.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher

24 JUIN 2013

Le Maire



Luc CLEMENTE